



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-002

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2016

Sommaire

Préfecture de Police

75-2016-04-08-001 - Arrêté DTPP 2016-319 modifiant l'arrêté n°DTPP 2014-1155 du 18 décembre 2014 autorisant l'exploitation d'une école de formation préparant aux stages de formation professionnelle, initiale et continue de chauffeur de voitures de transport avec chauffeur (VTC) (2 pages)

Page 3

75-2016-04-08-002 - arrêté DTPP 2016-320 modifiant l'arrêté n°DTPP 2015-1077 du 22 décembre 2015 autorisant l'exploitation d'une école de formation préparant aux stages de formation professionnelle, initiale et continue de chauffeur de voitures de transport avec chauffeur (VTC) (2 pages)

Page 6

Préfecture de Police

75-2016-04-08-001

Arrêté DTPP 2016-319 modifiant l'arrêté n°DTPP
2014-1155 du 18 décembre 2014 autorisant l'exploitation
d'une école de formation préparant aux stages de formation
professionnelle, initiale et continue de chauffeur de
voitures de transport avec chauffeur (VTC)



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA
PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE
PUBLIC
Bureau des taxis et transports publics

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DTPP 2016- 319
du 08 AVR. 2016 modifiant l'arrêté N° DTPP 2014- 1155
du 18 décembre 2014 autorisant l'exploitation d'une école de formation
préparant aux stages de formation professionnelle, initiale et continue
de chauffeur de voitures de transport avec chauffeur (VTC)

Le Préfet de Police

Vu le code des transports et notamment son article R.3120-9 ;

Vu le code du tourisme, notamment son article D.231-7,

Vu l'arrêté préfectoral n° DTPP 2014-1155 du 18 décembre 2014 autorisant l'exploitation d'une école de formation préparant aux stages de formation professionnelle, initiale et continue de chauffeur de voitures de transport avec chauffeur (VTC) ;

Vu les demandes déposée par l'école SARL AELES GROUPE en date des 17 décembre 2015, 4 février et 22 mars 2016 représentée par Madame Anne PAGNY, gérante ;

Sur proposition du directeur des transports et de la protection du public,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité



PRÉFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

1

Arrête :

Article 1^{er}. – Le 1^{er} alinéa de l'article 1 de l'arrêté n° DTPP 2014-1155 du 18 décembre 2014 est modifié comme suit :

« L'établissement SARL AELES GROUPE - siège social 11 rue Daubigny-75017 PARIS - locaux pédagogiques – 221 rue Lafayette – 75010 PARIS, est agréé pour une période de cinq ans sous le numéro d'agrément n° 14-07 afin d'assurer »

Article 2. – Le reste sans changement.

Article 3. – Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et de la Préfecture de Police ».

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

Le Sous-Directeur des Véhicules
et de l'Espace Public

Michel MARQUER

Préfecture de Police

75-2016-04-08-002

arrêté DTPP 2016-320 modifiant l'arrêté n°DTPP
2015-1077 du 22 décembre 2015 autorisant l'exploitation
d'une école de formation préparant aux stages de formation
professionnelle, initiale et continue de chauffeur de
voitures de transport avec chauffeur (VTC)



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA
PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DES DEPLACEMENTS ET DE L'ESPACE
PUBLIC
Bureau des taxis et transports publics

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DTPP 2016- 320
du 08 AVR. 2016 modifiant l'arrêté N° DTPP 2015- 1077
du 22 décembre 2015 autorisant l'exploitation d'une école de formation
préparant aux stages de formation professionnelle, initiale et continue
de chauffeur de voitures de transport avec chauffeur (VTC)

Le Préfet de Police

Vu le code des transports et notamment son article R.3120-9 ;

Vu le code du tourisme, notamment son article D.231-7,

Vu l'arrêté n° DTPP 2015-1077 du 22 décembre 2015 autorisant l'exploitation d'une école de formation préparant aux stages de formation professionnelle, initiale et continue de chauffeurs de voitures de transport avec chauffeur ;

Vu les demandes déposées par l'école SAS VOITURES NOIRES en date des 19 février et 30 mars 2016, représentée par son président M FERCHIOU Abdelkarim ;

Sur proposition du directeur des transports et de la protection du public,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité



PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73
Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mël : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

1

Arrête :

Article 1^{er}. – L'article 1 de l'arrêté n° DTPP 2015-1077 du 22 décembre 2015 est modifié comme suit:

Lire : « L'établissement SAS VOITURES NOIRES siège social - 25 rue Louis Legrand 75002 PARIS (locaux pédagogiques – 9 rue Claude Pouillet- 75017 PARIS) »

Au lieu de : « L'établissement SAS VOITURES NOIRES siège social - 25 rue Louis Legrand 75002 PARIS (locaux pédagogiques – 29 rue Taitbout - 75009 PARIS) ».

Article 2. – Le reste sans changement.

Article 3. – Le directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris, et de la Préfecture de Police ».

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le Directeur des Transports et de la Protection du Public

4.
**Le Sous-Directeur des Déplacements
et de l'Espace Public**

[Michel MARQUER]